



Distr.
LIMITEE
E/CN.4/L.1438
28 février 1979

FRANCAIS Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMÆ Trente-cinquième session Point 20 b) de l'ordre du jour

> b) MISE EN OLUVRE DU PROGRAMME POUR LA DECENNIE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISIE ET LA DISCRIMINATION RACIALE

Traq et République arabe syrienne : amendements au projet de résolution E/CN.4/L.1436

l. Préambule

Ajouter le nouvel alinéa ci-après entre les cinquième et sixième alinéas du préambule :

"Tenant compte du fait que la violation des droits de l'homme, la nonreconnaissance du droit des peuples sous domination coloniale ou étrangère à disposer d'eux-mêmes, l'occupation étrangère, la domination étrangère, l'oppression économique et politique, l'injustice sociale et le mépris culturel sont des causes fondamentales de discrimination et de tension,".

2. Paragraphe 2 du dispositif, cinquième ligne

Avant les mots "les objectifs", ajouter "les buts et".